

Certificat d'initiation nautique

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Code(s) NAF : **50.20Z**, **50.10Z**

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **N3102**

Formacode : —

Date de création de la certification : **14/01/1992**

Mots clés : **Formation en alternance**, **Matelot**, **NAVIRE**, **NAVIGATION MARITIME**

Identification

Identifiant : **923**

Version du : **26/06/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 14 janvier 1992 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat d'initiation nautique
- Arrêté du 12 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 14 janvier 1992 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat d'initiation nautique

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

S'acquitter des tâches à bord d'un navire de pêche, de commerce ou de plaisance en qualité de matelot

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Acquérir des connaissances nécessaires :

- à la participation au service de quart passerelle à la mer
- au maintien ou au rétablissement de la sécurité du navire et à celle de l'équipage et des passagers dans toute circonstance

Participer implique de connaître des notions de navigation, météorologie, balisage, signaux et règles de barre

Assurer la sécurité implique de connaître l'environnement maritime, le navire et la conduite à tenir en cas de situation de crise

Modalités générales

Deux modalités de formation :

Public visé par la certification

Salariés

- La formation continue,
- La formation en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation maritime est composée de deux périodes :
 - une formation préalable comprenant une initiation à la sécurité et un embarquement-découverte d'une durée d'environ deux semaines
 - une formation principale organisée sur une durée minimale de six mois à raison d'une semaine de cours en établissement scolaire maritime puis trois semaines d'embarquement comme matelot sous la responsabilité d'un tuteur

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Conditions d'âge pour la présentation à l'examen

Aptitude médicale

Justifier d'une qualification professionnelle d'un niveau au moins équivalent à celui du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou du brevet d'études professionnelles (BEP) reconnu ou non par un diplôme

Compétences évaluées

www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat d'initiation nautique

Certificateur(s)

- www.developpement-durable.gouv.fr/Ecoles-lycees-et-centres-de.html

Centre(s) de passage/certification

- www.developpement-durable.gouv.fr/Ecoles-lycees-et-centres-de.html

Plus d'informations

Statistiques

585 titres en 2014

Autres sources d'information

www.formation-maritime.fr